

46. Refus de délivrer un point de coutume **1603 novembre 2 a. s. Neuchâtel**

On refuse de délivrer un point de coutume, car cette question est déjà couvert dans les décrétales.

Du 2 novembre 1603 [02.11.1603].

[...] / [p. 78]

^a ^bBlaise Rossey est present pour avoir un point de coutume par escript. Messieurs ayant recogneuz que ce qu'il demande est contenu clairement^c dans les decretalles de nosseigneurs l'on ne luy en peult bailler aulcunes choses. Ains l'on le renvoye auxdites decretalles, a y veoir la ou il trouvera ce qu'il demande.

Original : AVN B 101.01.01.005, p. 78 ; Papier, 23.2 × 33.8 cm.

^a Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon : Point de coutume.

^b Ajout dans la marge de gauche d'une main plus récente au crayon, souligné : idem.

^c Lecture incertaine.